

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1653

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	15 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer les crédits de l'action n°1 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » à l'action n°1 « Développement de la vie associative » du programme 163 « Jeunesse et vie associative » à hauteur de 15 millions d'euros.

Nos bénévoles, nos éducateurs et nos territoires ne doivent plus être les oubliés du budget !

Personne ne peut nier le rôle de nos associations, avec leurs éducateurs et leurs bénévoles dévoués et passionnés, à la fois dans la formation de nos jeunes et dans la construction et le maintien du lien social, notamment dans nos territoires ruraux.

Plus de quatorze millions de citoyens, étudiants, en recherche d'emploi, travailleurs actifs, ou retraités, œuvrent bénévolement dans l'univers associatif français.

Le monde associatif favorise la cohésion sociale dans nos territoires et anime la vie locale par des actions sportives, culturelles, caritatives, sociales ou éducatives.

Ce travail de terrain formidable, permanent et toujours inachevé est aussi un atout pour l'État et les collectivités locales. En effet, sans ces femmes et ces hommes qui s'investissent dans la vie associative, il serait nécessaire de multiplier fortement les crédits consacrés à l'ensemble des missions concernées.

Le CIO a choisi de confier à Paris l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette désignation honore la France et représente une opportunité unique de dynamiser notre économie, soutenir notre attractivité et plus encore, relancer la passion et la pratique sportive dans notre pays.

Cependant, il est fondamental que ces Jeux puissent bénéficier à l'ensemble de notre territoire, et non seulement à la région parisienne (au-delà des stades de province utilisés pour les rencontres de football ou de la marina à Marseille pour les épreuves de voile). Il est également vital que l'ensemble du monde sportif, et plus encore le monde associatif et amateur, profite des retombées de cet évènement.

Le financement prévisionnel colossal de cet évènement majeur incombera en partie au contribuable. Il est donc normal que les bénéfices qui en découleront puissent être répartis sur l'ensemble de notre territoire afin qu'un maximum de nos concitoyens en bénéficie. C'est aussi à cette aune que seront mesurés la réussite des Jeux et l'héritage qu'ils laisseront aux générations futures.

L'objet de cet amendement est donc de demander qu'à l'occasion de l'organisation des Jeux Olympiques dans notre pays, des moyens plus importants soient alloués au monde associatif.

C'est une question d'équité pour nos territoires et pour toutes nos associations, où les bénévoles œuvrent chaque jour de façon remarquable avec souvent peu de moyens.